

Lettre du SAGE

vallée du Commerce

JANVIER 2016

NUMÉRO 8

Edit'eau



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée du Commerce a été approuvé par arrêté préfectoral le 14 octobre 2015.

Il établit un cadre pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, en définissant de nouvelles règles relatives au contexte local. Il liste les objectifs à atteindre en cohérence avec le SAGE Seine-Normandie et l'objectif de bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. A l'issue de ces quatre années de concertation avec les acteurs du bassin versant des objectifs ambitieux et largement partagés ont été actés en Commission Locale de l'Eau (CLE).

Après 6 ans d'action, la CLE a été nouvellement constituée par arrêté préfectoral du 21 août 2015. A ce jour, elle compte 36 membres répartis en trois collèges (élus, usagers et État). En outre, j'ai été réélu comme Président de la CLE pour un mandat de 6 ans.

Désormais, je vais consacrer de l'importance à ce que chacun puisse s'approprier le SAGE (élus, usagers, citoyens, etc.) et renforce l'effort collectif de reconquête de la qualité de l'eau en agissant localement. La Commission Locale de l'Eau (CLE) accompagnera la mise en œuvre du SAGE par des études complémentaires, des actions de communication, etc.

L'approbation de notre SAGE n'est pas une finalité, mais plutôt un pallier franchi par les acteurs du bassin versant pour la reconquête du bon état.

Beaucoup reste à faire et votre implication est indispensable. La ressource en eau constitue un patrimoine commun, agissons ensemble pour sa préservation.

Ainsi dans ce huitième numéro de la lettre du SAGE, je retrace l'élaboration de la révision et vous présente les principes de sa mise en œuvre. Je vous tiens également informé de l'actualité de cet été avec l'arrêté préfectoral sécheresse et vous relate l'atelier zéro phyto.

Je vous souhaite une agréable lecture



Didier Féron

*Président de la commission locale de l'eau
Vice-président de la Communauté
de Communes Caux Vallée de Seine*



Sommaire

p.2 à 3 DOSSIER

L'ÉLABORATION DE LA RÉVISION DU SAGE DE 2009 À 2015

LES GRANDS PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

p.4 ACTUALITÉS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SÉCHERESSE
LE ZÉRO PHYTO, S'Y PRÉPARER



L'ÉLABORATION DU SAGE DE 2009 À 2015

LE SAGE DE LA VALLÉE DU COMMERCE APPROUVÉ!

La révision du SAGE a débuté en 2009 par une délibération en Commission Locale de l'Eau. Ce parlement local de l'eau rassemble les élus, les usagers et les services de l'État (36 membres).

Pour élargir la concertation à l'ensemble des acteurs concernés, des groupes de travail spécifiques ont été mis en place (commissions thématiques, groupe de travail, etc.). Les études structurantes ont été lancées en 2012 (Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau et l'étude « Aléa Erosion »), et chaque grande étape a été validée par un vote en CLE. Pour élaborer le SAGE, de nombreuses CLE, commissions thématiques et groupes de travail ont été organisés.

Le projet de SAGE révisé a été adopté en CLE le **10 décembre 2013**.



LES CONSULTATIONS OFFICIELLES

- **La consultation des assemblées (décembre 2013 - mai 2014)**

Le projet de SAGE a été transmis aux 49 communes du bassin versant, 4 communautés de communes, aux chambres consulaires, au comité de bassin, à l'autorité environnementale, etc.

69 avis ont été exprimés sur le projet de SAGE (68 avis favorables dont 6 avec réserves, 1 avis défavorable).

Suite à cette consultation, le projet de SAGE a été modifié par la CLE le 20 novembre 2014.

- **L'enquête publique (24 février – 2 avril 2015)**

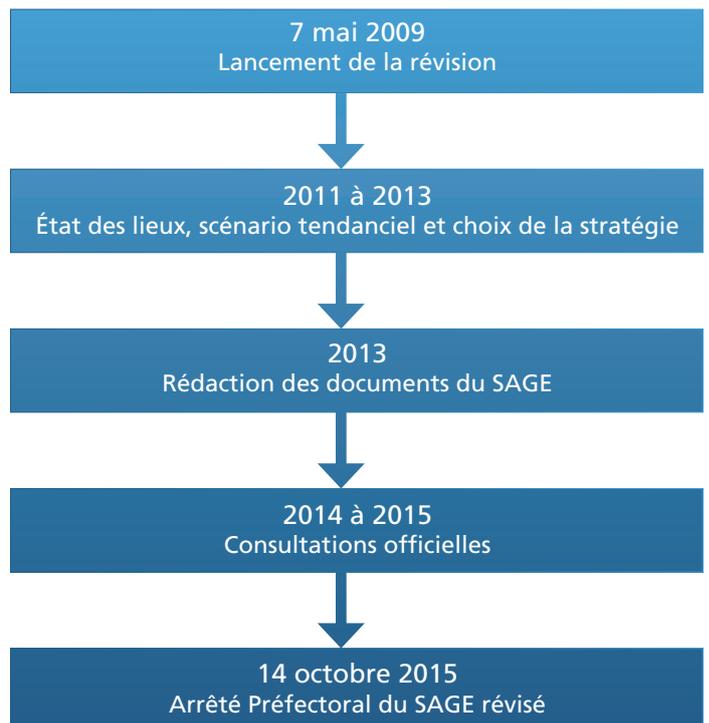
Le commissaire enquêteur a tenu 9 permanences dans 6 communes du bassin versant. L'enquête publique a recueilli 1 déposition par courriel, 1 déposition sur le registre d'enquête, 1 observation orale et 1 consultation des documents du SAGE.

Le 2 mai, le commissaire enquêteur a rendu un **avis favorable**.

L'approbation

Le SAGE de la vallée du Commerce a été adopté à l'unanimité par la CLE le 29 septembre 2015.

L'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE de la vallée du Commerce a été signé par le Préfet de Seine-Maritime le **14 octobre 2015**.

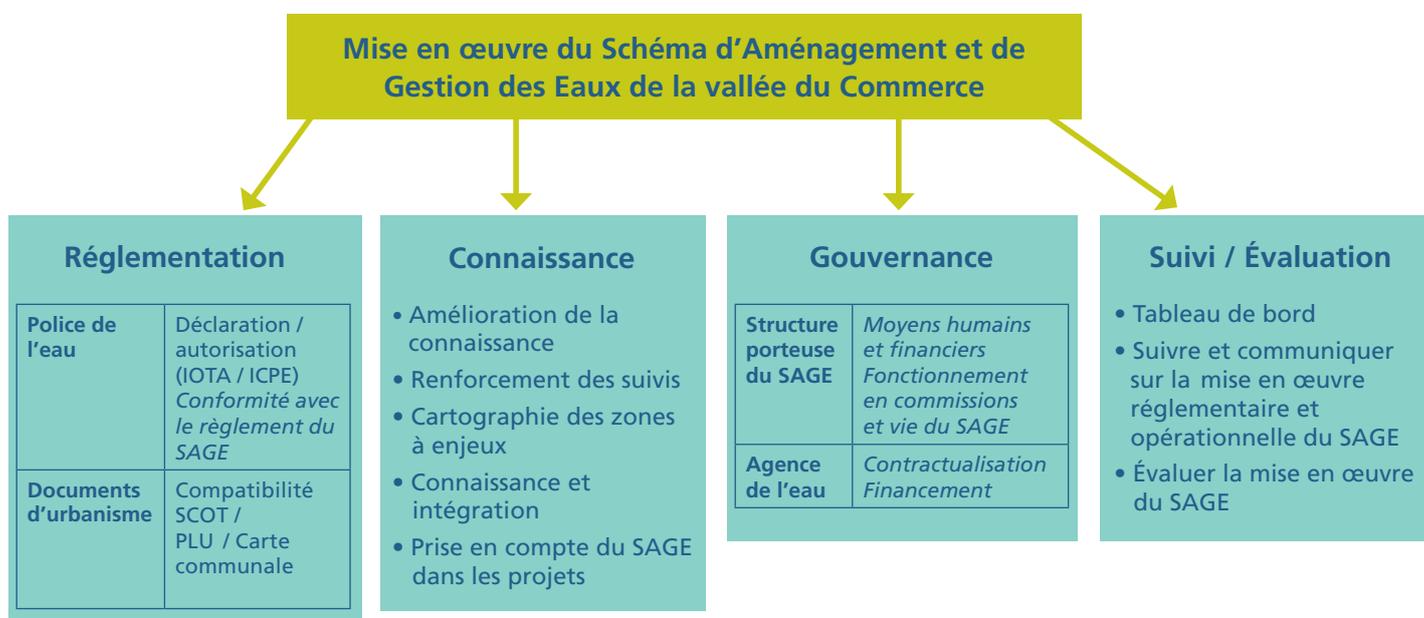


LES GRANDS PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

L'atteinte des objectifs fixés dans le SAGE passe par la mise en œuvre d'actions opérationnelles sur le terrain, portées par les acteurs du bassin versant.

La CLE et sa structure porteuse (Communauté de communes Caux vallée de Seine) en phase de mise en œuvre doit veiller à :

- Rendre des avis sur les décisions et projets concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Etablir et suivre la mise en œuvre du SAGE,
- Promouvoir le SAGE dans les actions de communication.



LA COMMUNICATION DU SAGE : OBJECTIFS ET ENJEUX

La culture du SAGE doit être engagée par l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, la communication va permettre aux acteurs du SAGE de parler le même langage en reprenant des données techniques, réglementaires et économiques.

Les actions de communication permettront de :

- **Promouvoir l'intérêt du SAGE,**
- **Faciliter l'appropriation du SAGE,**
- **Sensibiliser aux bonnes pratiques,**
- **Informers et soutenir ses projets.**

Dans ce cadre, l'enquête publique a révélé la nécessité de développer une communication globale sur la question de l'eau. Afin de répondre à ces attentes, un plan de communication est en cours d'élaboration. Il verra le jour début 2016.

Le zéro phyto, s'y préparer

Dans le cadre du SAGE, le 14 octobre 2015 lors de la semaine de la sécurité, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a proposé aux communes du SAGE d'anticiper le « zéro phyto ».

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Ainsi lors de cette demi-journée, il a été présenté les raisons pour lesquelles il est incontournable de s'engager dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. La mise en œuvre du 0% phyto et de la gestion différenciée doit commencer par la codification des espaces en fonction de l'usage. Ainsi, les espaces seront entretenus différemment en fonction de leurs objectifs. Par ailleurs, la communication est indispensable pour l'acceptation de ces pratiques par le grand public. Cette présentation s'est conclue par les possibilités de financement (étude et matériels) pour la mise en œuvre de ces techniques alternatives.

En effet, nous avons tous intérêt en tant qu'élu, en tant que professionnel, en tant que citoyens à réduire notre utilisation des pesticides pour protéger notre ressource vitale « l'eau ».

Pour cette présentation, M. Debray (Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie), M. Holmière (Communauté de communes Caux-Estuaire) et M. Lemarié (Agence de l'eau Seine Normandie) sont intervenus, merci à eux.

Pour plus d'information : Anaïs Moucheron (animatrice SAGE) reste à votre disposition pour tout renseignement.



Arrêté Préfectoral sécheresse du 27 juillet 2015

Devant l'absence de pluies en début d'été, les débits observés sur le bassin versant du Commerce avaient atteint le seuil de vigilance. Le Comité de suivi sécheresse s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer le 17 juillet 2015.

Le franchissement de ce seuil donne lieu à un suivi renforcé des niveaux d'eau des cours d'eau, des nappes d'eau souterraines, à une sensibilisation aux comportements citoyens ainsi qu'à la surveillance accrue des zones de rejets significatifs. Par ailleurs, la DREAL Haute-Normandie lance des bulletins bimensuels de suivi de l'étiage et des bulletins mensuels de situation hydrologique.

Cet été, le territoire de la vallée du Commerce a franchi à trois reprises le seuil de vigilance sur la rivière du Commerce. En revanche, le niveau des nappes souterraines est resté constant n'entraînant pas de restrictions d'usage.

Pour plus d'information : La délégation Interservice de l'eau de Seine-Maritime y dédie une rubrique

<http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/Secheresse>

